







### A retenir

<b>MILDIU</b>	La pression augmente fortement suite aux pluies importantes annoncées pour cette semaine.
<b>OÏDIUM - BLACK - ROT</b>	Les symptômes évoluent lentement.
<b>VERS DE LA GRAPPE</b>	Le vol devrait débuter à la fin de la semaine.
<b>CICADELLE PRUINEUSE</b>	Des larves sont observées en tous secteurs.

### MÉTÉO

Prévisions du 15 au 20 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 15	Mer 16	Jeu 17	Ven 18	Sam 19	Dim 20
Températures	12 18	13 21	14 21	15 22	15 21	16 23
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

	Négrette	Syrah	Cab. F	Gamay	Cab. S	Cot
Stades	23 - 25	23 - 25	25 - 27	27 - 29	23	23

Rappel des stades :

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

25 : 80 % Floraison

27 : Nouaison

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

29 : Baies de la taille d'un plomb

# MILDIOU

## • Situation au vignoble

La situation sanitaire évolue peu. A ce jour, aucune tache nouvelle n'a été détectée par les observateurs du réseau.

## • Données de la modélisation

Le modèle a identifié les premières contaminations de la saison (de faible intensité) lors des pluies survenues les 4 et 5 mai puis du 13 mai. Depuis ces épisodes pluvieux, la pression a eu tendance à diminuer.

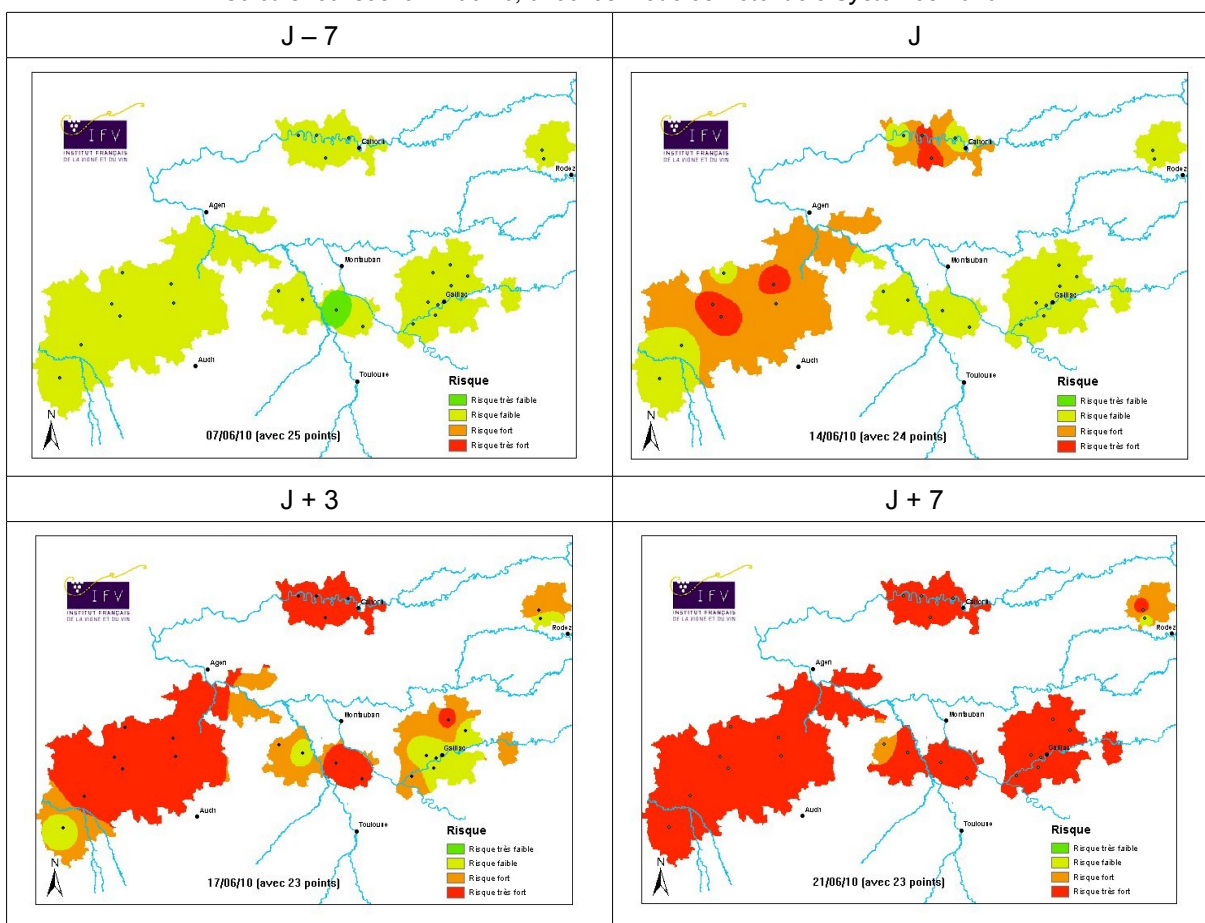
Les cumuls de pluie de la semaine précédente atteignent 36,5 mm à Vacquiers et 53 mm à Fabas. Pour la période écoulée, le niveau de pression était qualifié de faible à moyen et les pluies enregistrées n'auraient pas généré de nouvelles contaminations.

Pour cette semaine, Météo France prévoit une succession d'épisodes pluvieux avec des risques orageux localisés. Ces pluies annoncées font augmenter fortement la pression et provoqueraient des contaminations successives. Selon le modèle, 20 mm de pluie cumulés sont nécessaires pour déclencher les premières contaminations. Ensuite, le niveau de l'EPI augmenterait de telle sorte que toute nouvelle pluie d'au moins 5 mm suffirait à engendrer des contaminations graves à très graves.

**Évaluation du risque** : La situation pluvieuse prévue pour la semaine doit vous inciter à la plus grande prudence. Ces épisodes pluvieux pourraient constituer une phase majeure de contamination.

### Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J-7/J/J+3/J+7)

Calculs réalisés le 14/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010



Hypothèse correspondant à une succession de pluies réparties journalièrement :  
ldi : 15 mm ; mdi : 10 mm ; mcdi : 10 mm ; jdi : 10 mm ; vend : 5 mm ; smd : 5 mm ; dim : 5 mm

## OÏDIUM

---

### • Situation au vignoble

Les symptômes d'oïdium sur feuille s'étendent. Ce sont désormais 4 parcelles de témoins non traités sur lesquelles des symptômes ont été observés (Vacquiers, Villaudric, Campsas, Fabas). Les premières taches détectées la semaine dernière semblent avoir peu évolué.

**Évaluation du risque** : Jusqu'au stade fermeture de la grappe, votre vigilance doit être maximale.

## BLACK ROT

---

### • Éléments de biologie

La dissémination de la maladie se fait de proche en proche. Ce sont les pycnides (petites pustules noires présentes sur les taches foliaires) qui assurent les contaminations secondaires sur feuilles et sur grappes : les spores sont dispersées par la pluie sur tous les organes placés autour de l'éclaboussure (coup de fusil).

### • Situation au vignoble

Les taches identifiées lors des précédentes tournées évoluent lentement. Une première attaque sur grappe a été détectée sur une parcelle non traitée du secteur Fronton.

**Évaluation du risque** : La surveillance reste couplée à celle faite pour le mildiou et l'oïdium. Surveillez l'évolution des symptômes sur vos parcelles à risque.

## BOTRYTIS

---

**Mesures prophylactiques** : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment). Sur des floraisons pluvieuses, évitez de rogner avant effeuillage pour limiter le risque de coulure.

## VERS DE LA GRAPPE

---

### • Éléments de biologie

Quelques jours après la fin du premier vol, un deuxième cycle, identique au premier, se reproduit. Il va cependant se dérouler de manière plus rapide car les températures sont plus élevées qu'au début du printemps. Les œufs sont pondus exclusivement sur les jeunes baies. Ils donnent naissance, en une semaine, à de jeunes chenilles qui vont très rapidement perforer les grains (dans les 24 à 48 heures qui suivent les éclosions). Lors de ce deuxième cycle, eudémis et cochylys vont se distinguer par une durée de développement larvaire différente : 3 semaines pour eudémis, 6 semaines pour cochylys.

### • Situation au vignoble

Le vol d'Eudémis n'a pas commencé. Les premières captures d'Eulia ont été enregistrées en début de semaine. Le vol d'Eudémis est habituellement décalé de quelques jours par rapport à celui observé pour Eulia.

### • Données de la modélisation (Modèle Eudémis – SRAL)

D'après les données disponibles pour les autres vignobles (Tarn et Tarn-et-Garonne), le deuxième vol débiterait à partir du 15 juin.

**Évaluation du risque** : La maîtrise des tordeuses de la grappe dépend du bon contrôle de la 2<sup>e</sup> génération. Le principal objectif étant d'éviter la pénétration des larves dans les baies et limiter ainsi le développement de la pourriture grise.

## CICADELLE VERTE

### • Situation au vignoble

On observe une évolution de la composition des populations de cicadelles vertes. Les premiers adultes peuvent être observés. Les insectes sont surtout localisés sur les feuilles de la base des ceps. Les niveaux de population restent très nettement inférieurs au seuil de nuisibilité.

**Évaluation du risque** : Le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. Pour les parcelles à risque, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui sont observables à partir de juillet.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

## CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

### • Éléments de biologie

Les larves s'observent dès les mois de mai-juin. Elles sont blanches et recouvertes d'une cire protectrice blanche et filamenteuse qu'elles sécrètent. Elles mesurent de 2 à 6 mm selon leur stade de développement. Elles sont mobiles et sautent lorsqu'on les dérange.

À la fin du printemps, les jeunes larves sont généralement regroupées à la face inférieure des feuilles de la base des rameaux situés sur la partie basse des ceps. Elles colonisent ensuite les jeunes rameaux poussants sur lesquels elles forment des manchons blancs cotonneux.

### • Situation au vignoble

La présence de cicadelles blanches se généralise à quasiment l'ensemble des parcelles du réseau.

**Évaluation du risque** : Les méthodes de contrôle mises en œuvre contre les autres insectes ravageurs (2<sup>e</sup> génération de vers de la grappe, cicadelle verte, cicadelle de la flavescence dorée) suffisent généralement à limiter le développement de la cicadelle pruineuse. Des programmes de lutte biologique visant à introduire un antagoniste naturel de la cicadelle pruineuse ont démontré leur efficacité et leur durabilité.

## CICADELLE DE LA FLAVESCEENCE DORÉE

### • Situation au vignoble

Aucune capture n'a été enregistrée pour la semaine écoulée.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.